

AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, trésorier de la Ville d'Amos, QUE conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception de ladite Ville pour l'exercice financier 2025 est maintenant déposé au bureau du soussigné situé au 182 de la 1^{re} Rue Est à Amos où toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi entre 8 h et 12 h et entre 13 h et 16 h et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné à Amos, ce 29 janvier 2025.

Le trésorier,

Richard Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Richard Michaud, trésorier de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 29 janvier 2025 et en affichant une copie à l'hôtel de ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de Saint-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 29 janvier 2025

Richard Michaud, trésorier